

DORDOGNE-PÉRIGORD

VISITE DU PARC DÉPARTEMENTAL

DOSSIER DE PRESSE



Conseil départemental de la Dordogne
Direction de la Communication
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 PÉRIGUEUX CEDEX

Contact presse
Ewen COUSIN
06 70 56 27 21
e.cousin@dordogne.fr

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr





Le Parc départemental : un outil de proximité au service des collectivités territoriales

Le Parc départemental fonctionne sous un régime autonome, doté d'un budget annexe, qui lui permet de réaliser des prestations pour le compte des collectivités territoriales, dans le respect du Code des marchés publics.

Implanté sur un site central, à Marsac-sur-l'Isle, le Parc départemental dispose d'une expertise reconnue dans le domaine routier et des moyens matériels et humains nécessaires pour répondre rapidement aux besoins des collectivités.

L'équipe est composée de 74 agents, dont 27 sont affectés à l'exploitation et à l'entretien des routes. Le reste de l'équipe est affecté à l'atelier, à la gestion de la flotte, au magasin, au laboratoire et à l'administration.

Pour ses activités, l'établissement possède un parc de véhicules et d'engins spécialisés : épandeurs, PATA (Point à temps automatique), pelles hydrauliques, tracteurs, épaveuses, camions et véhicules utilitaires.

L'ATELIER MECANIQUE [22 AGENTS + 4 APPRENTIS]

LA GESTION DE FLOTTE [25 AGENTS]

- Gestion et entretien de 1 300 matériels dont 840 immatriculés : 441 véhicules légers particuliers, 256 utilitaires, 60 poids lourds (>3,5 t), 73 tracteurs et porteurs, 60 engins, 4 pelles, 4 machines à peindre.
- Activités et équipements techniques de la route : comptages routier, entretien et pose de signalisation dynamique.
- Activité mécanique, carrosserie, peinture, chaudronnerie, électricité, électronique...

LE MAGASIN [4,5 AGENTS]

- Achat, gestion des stocks de pièces détachées et carburants.
- Négoce : vente de sel, pièces mécaniques et fournitures pour les collectivités.

LES TRAVAUX ROUTIERS [27 AGENTS]

- Signalisation horizontale (marquages routiers).
- Pose de glissières de sécurité.

- Pontage de fissures.
- Goudronnage, terrassement, curage de fossés, élagage, travaux de voirie et réseaux divers, entretien des abribus départementaux, affichage.

LE LABORATOIRE ROUTIER [5 AGENTS]

- Contrôles extérieurs pour vérifier la conformité des travaux routiers.
- Études : étude de sol, dimensionnement de chaussée.
- Essais en laboratoire et in situ, essais béton.

LE SERVICE ADMINISTRATIF [9,5 AGENTS + 1 APPRENTIE]

- Administration générale, ressources humaines, comptabilité, accueil téléphonique, gardiennage, entretien des locaux.
- Pilotage de la démarche qualité.

MODERNISATION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES LÉGERS

Suite à un audit de sa flotte, achevé en 2021, le parc s'est engagé dans un programme pluriannuel de renouvellement des véhicules légers visant à répondre aux objectifs d'excellence environnementale fixés par l'exécutif .

Les véhicules thermiques les plus polluants et affichant de faibles kilométrages annuels sont donc progressivement remplacés par des véhicules électriques. Cela a concerné 12 véhicules en 2021, et 68 véhicules en 2022. Le programme sera poursuivi sur les prochaines années

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT ET D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES

Le parc se modernise et agrandit ses équipements. En 2022, Il investit **910 000 € TTC** pour la construction d'un bâtiment supplémentaire et d'ombrières, tous équipés de panneaux photovoltaïques. Le bâtiment permettra à la fois d'abriter du matériel et d'accueillir les activités du laboratoire. L'énergie produite par les panneaux sera autoconsommée et les surplus revendus.

Le réseau routier en Dordogne

Avec un réseau routier d'une longueur totale de 21 384 kilomètres, le département de la Dordogne occupe le 4^e rang au niveau national sur les 96 départements métropolitains et le 43^e quant à sa densité avec 2,1 kilomètres par km² de territoire.

- ▶ 111 km d'autoroute [A89]
- ▶ 131 km de route nationale axe Limoges-Périgueux-Agen
- ▶ 4 982 km de routes départementales 10 000 arbres d'alignement, 1 500 ouvrages d'art
- ▶ 16 153 km de voirie communale

Le Conseil départemental a en charge un réseau de 4 982 kilomètres de routes départementales, comprenant 1 500 ouvrages d'art. Les services du Département en assurent l'entretien, l'exploitation et la modernisation afin de garantir un réseau opérationnel de qualité.

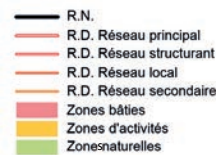
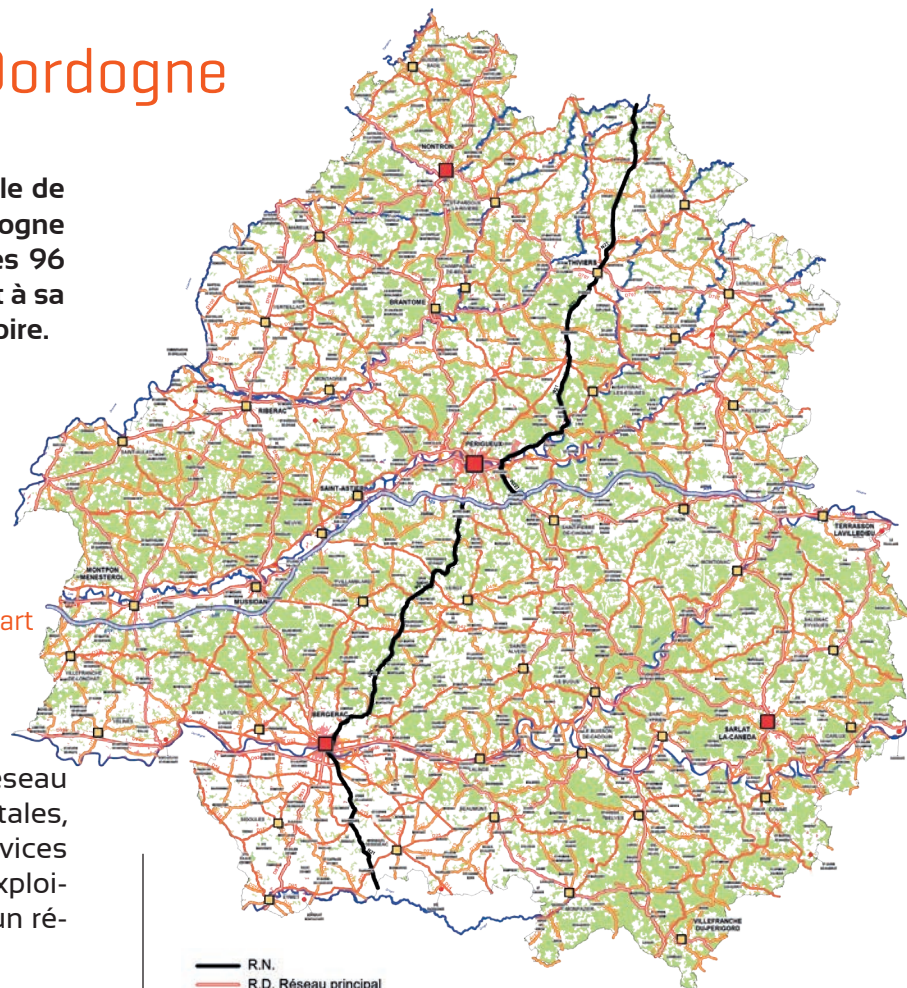
L'ENTRETIEN PROGRAMMÉ

Afin d'assurer la préservation du patrimoine routier, le Département réalise des diagnostics de l'état des chaussées, permettant de hiérarchiser le réseau et de définir un niveau de service. **En 2020, 76% du réseau est classé bon ou acceptable.** L'entretien programmé annuel, confié à des entreprises privées, représente un budget de 15 M€ par an (dont 3 M€ pour les ouvrages d'art).

Le coût de réfection d'une chaussée constitue un investissement allant de 25 000 €/km pour un enduit superficiel à 100 000 €/km pour un béton bitumineux (enrobé).

L'ENTRETIEN COURANT

L'entretien courant du réseau est effectué en régie par les équipes départementales (6,5 M€ par an). Cela concerne l'entretien de la chaussée (nids de poule, reprise ponctuelle...), des dépendances vertes (fauchage, débroussaillage, élagage) et des dépendances bleues (curage des fossés...), la pose de signalisation, de glissières et le marquage horizontal.



Réseau routier principal du département de la Dordogne

Les services départementaux affectent un niveau de service pour chaque section de route.

- 1- Réseau structurant (690 km),**
Revêtement en béton bitumineux.
Période de renouvellement : 12 ans
- 2- Réseau principal (732 km),**
Revêtement en matériaux bitumineux à froid.
Période de renouvellement : 15 ans
- 3- Réseau ordinaire (3 560 km),**
Revêtement en enduit superficiel.
Période de renouvellement : 20 ans

Les moyens affectés à la route :

- 532** agents
- 5%** du budget global (hors coûts de personnel)
- 30 M€** de dépenses en 2022 (investissement et fonctionnement)

Le Département de la Dordogne a signé, en 2012, une convention d'engagement volontaire pour les infrastructures routières avec l'État et les professionnels des travaux publics. Dans le cadre de cette convention, la collectivité s'engage à utiliser des techniques respectueuses de l'environnement : bétons bitumineux tièdes ou à froid, retraitement en place, recyclage des agrégats d'enrobés.



Les ouvrages d'art : un patrimoine à entretenir et à moderniser

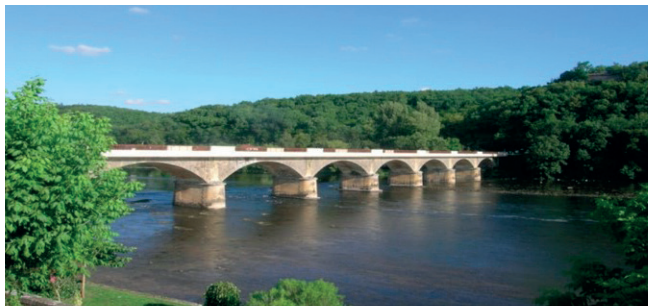
Le Département est gestionnaire de plus de **1.000 ponts** (d'une ouverture supérieure à 2 m) dont les 176 plus grands font l'objet d'inspections détaillées régulières par des bureaux d'études spécialisés extérieurs au Département.

Il résulte de ces études que 15 % de ces grands ouvrages sont classés en catégorie 3 (méthode d'évaluation avec classification IQOA : Image sur la qualité des ouvrages d'art), correspondante aux ouvrages en moins bon état dont la structure est altérée et nécessite des travaux de réparation.

Un effort financier croissant a donc été consacré ces deux dernières années à la réparation et à la maintenance de ces grands ouvrages et est aujourd'hui maintenu à hauteur de **3ME/an** compte tenu du dimensionnement du service Ouvrages d'Art du Pôle Ingénierie qui a en charge cette mission.

Une programmation pluriannuelle a été établie sur la base des conclusions de ces visites spécialisées.

La démarche projet de confortement des ouvrages d'art est un exercice qui doit prendre en compte des problématiques techniques, environnementales, architecturales, paysagères selon les cas.



Un dispositif d'exploitation particulier : le service hivernal

Son objectif est de maintenir les conditions de circulation sur 880 km d'axes structurants de mi-novembre à mi-mars. Pour cela, 21 équipes de surveillance et d'intervention sont mobilisées 24h/24 suivant les conditions météo pour réaliser des interventions préventives ou curatives.

Les autres axes sont également traités. Les priorités d'intervention sont hiérarchisées en fonction d'un classement du réseau.

Une cellule est chargée de diffuser quotidiennement les informations routières auprès des usagers, de France Bleu Périgord, d'un numéro vert et de la cartographie sur Internet. Ce dispositif représente un coût annuel moyen de 800 000 €.



Le fauchage raisonné des bords de route

La Dordogne compte 10.000 kms d'accotements routiers pour une surface de 4500 ha.

Les bords de route constituent de véritables refuges permettant aux espèces animales et végétales présentes de se déplacer, se nourrir, se reproduire.

Une simple tonte divise par deux le nombre d'espèces d'insectes auxiliaires, très utiles car prédateurs des insectes ravageurs.

Limiter les surfaces fauchées et les fréquences de passages, permet de préserver leurs habitats et de faire des économies.

C'est la raison pour laquelle le Département a décidé de développer le fauchage raisonné, en poursuivant l'objectif de trouver le meilleur équilibre entre la sécurité des usagers, les moyens humains et matériels à engager, la préservation des paysages et de la biodiversité.

Le respect de l'environnement

Le fauchage raisonné est un mode de gestion plus respectueux de notre environnement qui consiste, sur certains espaces, à limiter les fréquences de tontes ou de fauches au strict nécessaire.

Il permet de préserver, voire restaurer la biodiversité et les cycles de vie des plantes fauchées et des espèces qui en dépendent.

Il permet aussi de limiter les espèces invasives souvent présentes le long des axes de transports au profit d'espèces locales.

La mise en pratique

Intervention 1, au printemps.

Fauchage sur une largeur de panier et dégagement de sécurité. La hauteur de l'herbe est l'élément déclencheur (40 cm pour les zones de sécurité). Pour une cohérence sur les itinéraires, ce programme s'applique à l'ensemble du réseau routier départemental, sans notion de hiérarchie du réseau.



Intervention 2, en automne-hiver.

Entretien des lisières et débroussaillage afin de maintenir le gabarit routier, pérenniser les fonctionnements des ouvrages et prévenir le risque incendie. La totalité des accotements, y compris les fossés et les parties basses des talus, sont fauchés.

